

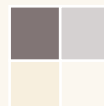
2011

Note de Synthèse

FR 9312006

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

« Marais de l'Île Vieille et alentour »



Version de :

Janvier 2012

CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : NATURALIA : E. DURAND, G.DURAND, B. ALLEGRINI, J. RIGAUX, A. PICHARD.

I. CONTEXTE ET MÉTHODE.....	4
I.1. LA ZPS «MARAIS DE L'ÎLE VIEILLE ET ALENTOUR».....	4
I.2. OCCUPATION DU SOL.....	5
I.3. MÉTHODE DE TRAVAIL.....	5
II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	6
II.1. ACTIVITES AGRICOLES	6
II.2. LES PRATIQUES RECREATIVES.....	6
II.3. L'ACTIVITE INDUSTRIELLE	7
III. ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE	9
III.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	9
III.2. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES	9
III.3. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU SITE	10
IV. LES ENJEUX DE CONSERVATION	11
IV.1. LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPECES	11
IV.2. LES ENJEUX DE CONSERVATION CONCERNANT LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	13
IV.3. LES ENJEUX TRANSVERSAUX CONCERNANT LE SITE (RICHESSSE, FONCTIONNALITE)	13
IV.4. STRATEGIE CONSERVATOIRE : LES PRIORITES D'INTERVENTION	13
V. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	14
V.1. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES ESPECES	14
VI. GESTION DU SITE	15
VI.1. OBJECTIFS DE GESTION	15
VI.2. LES ACTIONS PRECONISEES.....	16

I.. CONTEXTE ET MÉTHODE

I.1. LA ZPS «MARAIS DE L'ÎLE VIEILLE ET ALENTOUR»

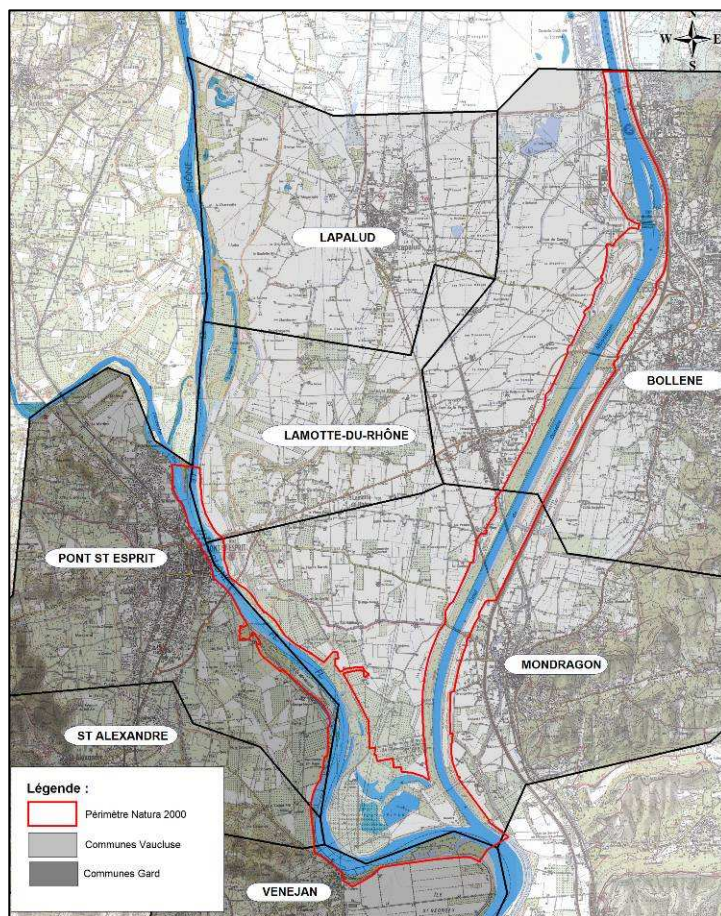
Le site Natura 2000 du « Marais de l'Île Vieille et Alentour » s'étend sur le territoire de 6 communes, dont Mondragon, Bollène, Lamotte du Rhône, Vénéjan, Saint Alexandre et Pont Saint Esprit. Elle est centrée sur le Rhône et le canal de Donzère-Mondragon intégrant en sa partie Sud « l'Île Vieille ».

Ce site est une Zone de Protection Spéciale (ZPS), site désigné au titre de la Directive Oiseaux. Ce statut justifie la mise en œuvre de mesures de gestion contractuelles pour la protection des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive sur ce territoire. Elle a été désignée pour sa qualité de halte migratoire au sein de l'axe de migration du Rhône, à l'interface entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, entre Gard et Vaucluse, dans la moitié Nord de ces deux départements. De nombreuses espèces d'oiseaux s'arrêtent en période migratoire. Le site présente un intérêt, essentiellement pour les Ardéidés, dont plusieurs colonies occupent ce site.

Cette zone fortement occupée par les grands axes de circulation et les activités économiques (canal de navigation, carrières, ligne TGV, aménagements hydroélectriques ou encore le site nucléaire du Tricastin en amont du site Natura 2000), constitue néanmoins un carrefour migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux (environ 200 espèces fréquentent le site en période migratoire), tant par sa position centrale que par la présence de plans d'eau, de zones de repos pendant les déplacements migratoires, de zones terrestres riches et diversifiées, plus ou moins forestières, et de zones de refuge et d'alimentation.

Avec une surface de 1463 ha, ce site comprend :

- une partie du Rhône et sa ripisylve : de la confluence avec l'Ardèche (commune de Pont Saint Esprit) jusqu'au canal de dérivation de Donzère-Mondragon ;
- le canal de Donzère-Mondragon, ses berges et contre canaux, sur les communes de Bollène et de Mondragon.
- Le secteur de l'île vieille : le plan d'eau de la carrière LAFARGE GRANULATS SUD, la lône de Lamiat ainsi qu'une faible portion de milieu agricole.



I.2. OCCUPATION DU SOL

La vallée du Rhône subit des influences climatiques de type continental. Toutefois, le site, positionné dans l'aire méditerranéenne, retrouve une flore caractéristique de ce type de climat. Ainsi, les influences climatiques et géomorphologiques sont à l'origine d'une flore de type médio-européenne. Sur le site, la flore est essentiellement composée d'habitats des forêts alluviales de type méditerranéen avec notamment la peupleraie blanche (habitat à Peuplier blanc et Saule blanc). Ces peuplements matures sont de haute valeur patrimoniale. En bordure de ripisylve se retrouvent aussi des peuplements de Chêne blanc. Les milieux palustres sont occupés par les phragmitaies. Ces milieux sont peu à peu envahis par des espèces invasives telles que la Jussie et l'amorpha. Sur les berges, quelques prairies sèches subsistent grâce à l'entretien régulier de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et l'Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). S'y installent également de jeunes peuplements forestiers de type frênaies, aulnaies, ormaies, lieu d'alimentation privilégié pour l'avifaune.

La cartographie de l'occupation du sol a été effectuée à l'aide des données des habitats transmises par l'ONCFS sur le secteur de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère Mondragon. L'autre partie du site a été cartographié à l'aide de l'analyse d'orthophotos (IGN-2005) croisée aux informations de Corine Land Cover (2006). Le Rhône et le canal représentent une surface importante du site, tout comme les milieux boisés. Les grands types de milieux sont représentés ci-dessous :

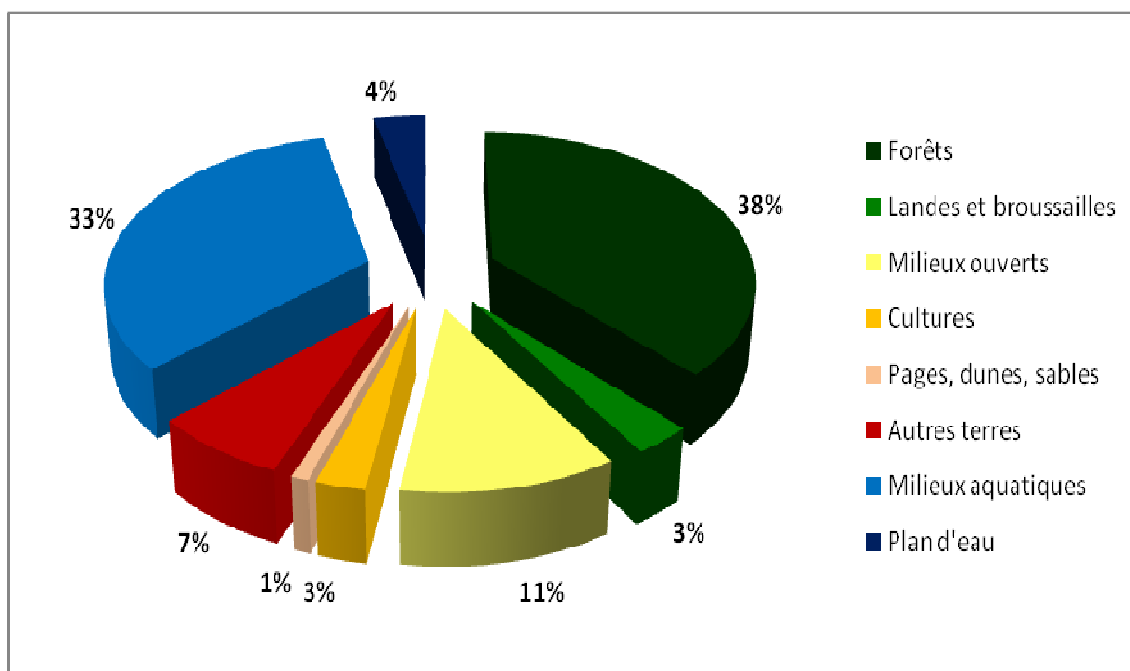


Figure 1 : Occupation du sol sur le site

I.3. MÉTHODE DE TRAVAIL

✓ Concertation

Dans le cadre de la concertation, ont d'abord été consultés tour à tour les élus des différentes communes du site et les acteurs du territoire. Dans un second temps, des ateliers thématiques ont permis aux différents acteurs du territoire d'exprimer leur avis sur les divers aspects du site Natura 2000. Trois ateliers ont été organisés : un atelier « Biodiversité et Natura 2000 », un atelier « Activités professionnelles et Natura 2000 » et un atelier « Activités récréatives et Natura 2000 ». Ces ateliers sont l'occasion, pour les acteurs locaux, d'exprimer leurs attentes et leurs aspirations quant aux mesures de gestion et leurs modalités à mettre en œuvre sur le périmètre du site Natura 2000.

✓ **Les inventaires**

Le diagnostic écologique repose sur l'analyse des données existantes sur le site, ainsi que sur l'inventaire biologique complémentaire effectué en 2010 sur le terrain. Grâce au travail des naturalistes pendant de nombreuses années, l'analyse de l'existant est déjà bien fournie sur ce périmètre. Les inventaires de terrain conduits entre le printemps et l'été 2010 ont permis d'actualiser ces informations et d'identifier les espèces nicheuses sur le site.

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

II.1. ACTIVITÉS AGRICOLES

Le site Natura 2000 étant essentiellement centré sur le Rhône, les parcelles agricoles ne sont que peu incluses dans le périmètre. Sur le site même, l'agriculture se résume à seulement un exploitant situé au domaine de Lamiat. Les cultures sont essentiellement des fruitiers, mais aussi des céréales. Pour l'instant, aucune prairie de fauche n'existe.



Figure 2 : Cultures de pommiers au sud de l'île vieille

II.2. LES PRATIQUES RÉCRÉATIVES

✓ **Activité cynégétique**

La chasse fait partie des loisirs traditionnels dans la vallée du Rhône. La ZPS est propice à la chasse au gibier d'eau (dans les îlons, les retenues...) comme les anatidés (canards), aux oiseaux de passage (grives, pigeons) et à la chasse au petit gibier terrestre (lapins, faisans, grives, pigeons...). Neuf sociétés de chasse existent dans les communes du site Natura 2000 : Pont-Saint-Esprit et Saint-Alexandre disposent chacune d'une société, Vénéjan compte deux sociétés (une société communale et une société de chasse privée), Lamotte et Mondragon disposent d'une société commune, et Bollène comptabilise quatre sociétés.

✓ **Activité piscicole**

La pêche pratiquée sur le site reste une activité de loisirs. Trois sociétés de pêche existent, Pont-Saint-Esprit et Bollène disposent chacune d'une société et Mondragon-Lamotte constitue un groupement intercommunal avec une société de pêche commune. Des réserves de sécurité sont situées en amont et en aval des barrages et des ouvrages hydro-électriques. Un arrêté interdépartemental prévoit l'interdiction totale et permanente d'accès à tout public, pêcheurs compris. Sur le site « Île Vieille et alentour » le secteur concerné par cet arrêté est : de 100m en amont de l'usine Blondel en rive droite du canal et de 220m en aval en rive droite et rive gauche à partir du parement aval de l'usine (Données FDP 84).

✓ **Autres activités**

Bien que ce secteur ne soit pas d'un grand intérêt touristique, il est tout de même régulièrement fréquenté. Les bords du marais sont praticables jusqu'aux chantiers d'exploitation. Les véhicules motorisés ont accès aux abords du plan d'eau et de la lône et peuvent porter atteinte à la tranquillité des espèces présentes. Un portique a été installé en 2011 à l'entrée du chemin donnant accès au plan d'eau de Lafarge permettant de limiter l'accès aux véhicules type camping-car et caravanes. Diverses pollutions ponctuelles sont observables : des dépôts de déchets individuels jusqu'à de véritables décharges sauvages. Des actions « rivières propres » sont organisées chaque année, récoltant ainsi plusieurs bennes de déchets.



Figure 3 : Déchets en bordure du Rhône, Mondragon.

II.3. L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

✓ **Activités hydrauliques et énergétiques**

Les activités hydrauliques sont très présentes. Acteur principal du développement sur ce site, la Compagnie Nationale du Rhône est propriétaire du Canal de Donzère-Mondragon et en assure la gestion. L'entreprise développe sur son territoire des activités contribuant à améliorer les voies. Il garantit à lui seul 13 % de la production hydroélectrique de la CNR. Il demeure l'un des plus remarquables par ses dimensions avec le plus long canal de dérivation et la plus haute écluse du Rhône. Sur la commune de Bollène s'est développée une importante zone industrielle sur la rive Ouest du Rhône, la zone économique du Tricastin. Après l'implantation en 1952 de l'usine Blondel, installation hydroélectrique, d'autres infrastructures ont vu le jour comme un parc éolien, un parc photovoltaïque ou un poste électrique, départ des lignes électriques à haute tension. Depuis les années 60, Bollène, Pierrelatte et St Paul Trois Châteaux accueillent le site nucléaire Eurodif-EDF Tricastin sur environ 600ha. Ce site est à proximité immédiate du périmètre Natura 2000.

✓ **L'extraction de granulats**

De nombreuses exploitations se sont implantées dans la vallée du Rhône. Au cœur de l'île Vieille se trouve une carrière à ciel ouvert d'alluvions sablo-graveleuses. Cette exploitation est conduite depuis 25 ans par l'entreprise LAFARGE GRANULATS SUD pour une durée de 30 ans. Un premier plan d'eau à vocation de base de loisirs (plan de phasage) d'une surface de 21ha a été rétrocédé à la commune de Mondragon en 2004 (dépôt du dossier d'abandon partiel le 22 septembre 2004).

Depuis cette date, aucun travaux n'ont été effectués sur ce plan d'eau. La végétation s'est développée sur les berges avec une recrudescence d'espèces végétales invasives (amorpha). La commune serait intéressée pour une **réhabilitation écologique**.



Figure 4 : Extraction de granulats de la carrière LAFARGE, coté Ouest de l'île vieille

✓ **Réseau de télécommunications et voiries**

Le site est traversé ou longé par cinq types d'infrastructures:

- la ligne T.G.V. Méditerranée,
- la Route Nationale 7,
- l'autoroute A7,
- le canal de Donzère-Mondragon,
- les lignes électriques.

Les milieux sont perturbés par toutes ces infrastructures. La fonctionnalité de même que la naturalité du site s'en trouvent affectées. Les espèces, étant tributaires des milieux, peuvent subir des effets potentiellement néfastes des aménagements sur leur habitat.



Figure 5 : TGV traversant le site N2000

Un travail de concertation avec les différents acteurs et usagers du territoire est indispensable afin de réaliser des actions de gestion cohérentes avec le maintien des espèces et habitats d'espèces du site Natura 2000. Il semble y avoir une réelle volonté de la part des usagers du site (notamment les chasseurs et les pêcheurs) de participer à sa préservation et à sa restauration écologique. Il serait souhaitable de travailler en collaboration avec ces acteurs, afin de mettre en place une gestion concertée du milieu.

III. ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

III.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

✓ Habitats d'espèce

L'habitat d'une espèce correspond à son milieu de vie naturel dans lequel elle pourra répondre à ses besoins vitaux : se nourrir, se reproduire, s'abriter. Les zones d'intérêt écologique majeur pour l'avifaune sur le site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentour » sont représentées par la lône et les casiers de Lamiat, ainsi que la ripisylve du Rhône. Ces types de milieux sont des habitats phares pour les oiseaux, tant nicheurs que passagers.

Voici les différents milieux présents sur le site :

- Milieux palustres (zones humides et roselières)
- Ripisylves (peuplées d'arbres matures, très favorables à de nombreuses espèces nicheuses comme les Ardéidés ou certains rapaces rencontrés sur le site)
- Milieux remaniés et bancs de galets
- Milieux clairsemés
- Milieux agricoles délaissés



Figure 6 : Ripisylve relictuelle médio-européenne au bord des casiers de Lamiat (envahis de jussie).

✓ Espèces invasives

Le site abrite de nombreuses espèces invasives, animales et végétales. Une cartographie détaillée de la flore a été réalisée dans le cadre du plan de gestion de la Réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère Mondragon avec la création d'un Atlas en 2011.

Voici les principales espèces végétales qui peuvent avoir des conséquences négatives sur les habitats d'espèces nécessaires à l'avifaune : la Jussie, l'ambroisie et l'amorpha.



Figure 7 : Jussie

III.2. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES

La particularité de ce site est le développement au cours du dernier demi-siècle de nombreuses infrastructures et industries qui ont amené le milieu à changer sur plusieurs points : hydrologique (écoulements des eaux), chimique (qualité des eaux) et écologique (introduction d'espèces, destruction d'habitat, dérangement). Ces modifications du milieu ont un impact direct sur les habitats d'espèce, notamment sur l'avifaune, très sensible au dérangement. Les mesures de gestion qui ressortiront de ce document d'objectifs permettront de conserver et d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu afin de rendre le site plus attractif pour l'avifaune nicheuse et migratrice.

Un partenariat entre l'ONCFS et la CNR existe pour la mise en place d'Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotope sur la réserve de chasse de Donzère-Mondragon. Une cartographie très précise des habitats a été faite sur la partie vaclusienne de la réserve. Cela a représenté une dizaine d'année de relevés de terrain. Un atlas recensant toutes ces espèces est en cours de finalisation (fin 2011) par Monsieur Jean-Pierre Roux, botaniste, et l'ONCFS. Malgré l'origine anthropique de ce milieu (création du canal dans les années 50), il s'est développé et diversifié. Les inventaires ont révélé la présence de 700 espèces floristiques soit environ 1/3 de la flore du Vaucluse (2038 espèces en 2011).

III.3. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

Les études de terrain ont mis en évidence différentes fonctions qu'apporte le site pour les oiseaux le fréquentant :

Groupe d'espèce	Dynamique végétale	Pluviométrie	Crues
Espèces paludicoles	☺ Création d'espaces favorables à la nidification, ☹ Déconnexion avec le Rhône	☹ Assèchement des îlots	☺ Maintien des niveaux d'eau
Espèces des milieux remaniés / agricoles délaissés	☹ Colonisation par les espèces exogènes	/	☺ Entretien des bancs de galets
Espèces de ripisylve	☺ Boisements âgés, favorables aux espèces	/	/
Espèces des milieux clairsemés	☹ Colonisation par les espèces exogènes	/	/

Tableau 1 : Interrelations entre habitats/espèces et facteurs naturels

Groupe d'espèces	Activités d'extraction	gestion du cours d'eau	Fréquentation	Agriculture
Espèces paludicoles	☹ Assèchement des zones humides	☹ Assèchement des zones humides ☹ Perte des connexions entre le cours d'eau et les annexes	☹ Dérangement lors de la reproduction	
Espèces des milieux remaniés / agricoles délaissés	☺ Création de zones favorables à l'installation ☹ Dérangement en période de reproduction	☺ Entretien des bancs de galets lors des charruages (limite la végétalisation)	☹ Dérangement en période de reproduction	☹ Perte des milieux agro-pastoraux et des terrains en friches
Espèces des ripisylves	☹ Dérangement en période de reproduction	☹ Dérangement occasionné par l'entretien ☹ Perte des boisements âgés des ripisylves ☹ Fragmentation des habitats	☹ Dérangement lors de l'installation des espèces	
Espèces des milieux clairsemés		☹ Dérangement occasionné par les entretiens en période de reproduction		

Tableau 2 : Interrelations entre habitats/espèces et activités humaines

IV. LES ENJEUX DE CONSERVATION

IV.1. LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES

Les enjeux de conservation sont évalués pour chaque espèce et habitat d'espèce, à l'aide d'une matrice de croisement entre valeur patrimoniale de l'espèce/l'habitat et risque pour l'espèce/l'habitat aux échelles locales et globales. Seules sont énoncées dans ces tableaux les espèces qui ont pu être évaluées :

✓ Espèces de la Directive

Espèces	Rappel des menaces locales	Risque global / local	Valeur patrimoniale globale / locale	Enjeu sur le site
Blongios nain (A022)	Dégradation des habitats de reproduction : Impact des activités d'extraction au niveau de l'assèchement des lînes	Fort/ Fort	Fort/ Modéré	Fort
Héron pourpré (A029)	Régression et altération de la qualité de ses habitats de prédilection (roselière) Multiplication des sources de dérangement en période de reproduction	Fort/Modéré	Fort/Fort	Fort
Bihoreau gris (A023)	Opérations de déboisement des forêts alluviales Multiplication des sources dérangement en période de reproduction	Modéré/ Modéré	Modéré/ Modéré	Modéré
Oedicnème criard (A133)	Dégradation des zones agricoles, disparition des terrains en friche et des iscles végétalisés	Modéré/Modéré	Modéré/ Modéré	Modéré
Milan noir (A073)	Opérations de déboisement des forêts alluviales, Développement des lignes électriques à haute tension et procédures d'entretien liées	Modéré/Modéré	Modéré/Modéré	Modéré
Sterne pierregarin (A193)	Disparition des iscles dans le cours d'eau. Dérangement et dégradation des habitats de substitution (étangs, gravières,...)	Modéré/Fort	Modéré/Modéré	Modéré
Aigrette garzette (A026)	Opérations de déboisement des forêts alluviales. Multiplication des sources dérangement en période de reproduction	Faible /Modéré	Modéré / Modéré	Modéré
Pipit rousseline (A255)	Artificialisation des milieux ouverts. Disparition des zones de friche en contexte agricole	Modéré/Faible	Modéré/Faible	Faible à Modéré
Alouette lulu (A246)	Déprise agricole. Intensification des pratiques agricoles	Faible/Faible	Modéré / Faible	Faible
Bondrée apivore (A072)	Opérations de déboisement des forêts alluviales Multiplication des sources dérangement en période de reproduction. Artificialisation des habitats dans les zones d'alimentation	Faible/Modéré	Modéré/Faible	Faible
Busard des roseaux (A081)	Réduction de la disponibilité en habitat de reproduction. Modification de la fonctionnalité écologique des lînes.	Faible/Modéré	Modéré/Faible	Faible
Butor étoilé (A021)	Régression et altération de la qualité de ses habitats de prédilection (roselière)	Modéré / Faible	Forte / Faible	Faible
Circaète Jean-le-blanc (A080)	Disparition des zones de friches, des linéaires de haie en zone agricole. Intensification du mitage urbain (source de dérangement y compris sur les zones d'alimentation).	Modéré/Faible	Modéré/Faible	Faible
Crabier chevelu (A024)	Régression et altération de la qualité de ses habitats d'alimentation	Modéré/Faible	Forte/Faible	Faible
Engoulevent d'Europe (A224)	Disparition des zones de friches, des linéaires de haie en zone agricole. Intensification du mitage urbain (source de dérangement y compris sur les zones d'alimentation). Dégradation des habitats de lisière forestière	Modéré/Faible	Modéré/Faible	Faible

Espèces	Rappel des menaces locales	Risque global / local	Valeur patrimoniale globale / locale	Enjeu sur le site
Faucon émerillon (A098)	Régression des espèces proies (Fringilles notamment) dans les zones agricoles due en grande partie à la régression des zones de friches	Faible/Faible	Modéré/Faible	Faible
Lusciniole à moustaches (A293)	Assèchement des zones humides du aux activités d'extraction sur le site. Atterrissement de la roselière	Fort/Faible	Fort/Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe (A229)	Aménagements des berges de rivière, multiplication des loisirs en rivière, déboisement des berges	Faible/Faible	Faible/ Modéré	Faible

Tableau 3 : Enjeux de conservation des espèces de la directive

✓ **Espèces migratrices régulières (EMR)**

Espèces	Rappel des menaces locales	Risque global / local	Valeur patrimoniale globale / locale	Enjeu sur le site
Héron cendré	Opérations de déboisement des forêts alluviales, Assèchement et eutrophisation des zones d'alimentation	Faible/Modéré	Modéré/Faible	Modéré
Hirondelle de rivage	Destruction des habitats de substitution (front de taille) utilisés par l'espèce, Dérangement répété lors des travaux d'exploitation	Modéré/Fort	Modéré/Modéré	Modéré
Faucon hobereau	Opérations de déboisement des forêts alluviales Dérangement en période de reproduction	Modéré/Modéré	Modéré/Fort	Modéré
Petit Gravelot	Activités d'aménagement du cours d'eau.	Modéré/Modéré	Modéré/Modéré	Modéré
Rousserolle turdoïde	Artificialisation des milieux, assèchement des zones humides.	Modéré/Modéré	Modéré/Modéré	Modéré
Grand Cormoran	Tirs de régulation / Braconnage / Dérangement aux dortoirs	Faible/ Faible	Modéré/Faible	Faible
Marouette ponctuée	Assèchement des zones humides du aux activités d'extraction sur le site. Atterrissement de la roselière	Modéré/Faible	Faible/Faible	Faible
Phragmite des joncs	Assèchement des zones humides du aux activités d'extraction sur le site.	Faible/Faible	Modéré/Faible	Faible
Rémiz penduline	Assèchement des zones humides du aux activités d'extraction sur le site.	Modéré/Faible	Modéré/Faible	Faible

Tableau 4 : Enjeux des espèces migratrices régulières

IV.2. LES ENJEUX DE CONSERVATION CONCERNANT LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les enjeux sont aussi importants pour les habitats d'espèces qui conditionnent l'attractivité du site. Ainsi, l'état des habitats conditionnera l'état de conservation des espèces.

Habitat	Risque	Valeur patrimoniale	Enjeu
Milieux palustres	Fort	Fort	Fort
Ripisylve	Fort	Fort	Fort
Cours d'eau	Modéré	Modéré	Modéré
Milieux clairsemés	Modéré	Modéré	Modéré
Milieux remaniés	Modéré	Faible	Faible

Tableau 5 : Enjeux de conservation des habitats d'espèces

IV.3. LES ENJEUX TRANSVERSAUX CONCERNANT LE SITE (RICHESSSE, FONCTIONNALITÉ)

Les milieux alluviaux sont utilisés par l'avifaune de différentes manières, et donc pour différentes fonctions. L'occupation du milieu peut être :

- ✓ saisonnière, pour la reproduction ou l'hivernage ;
- ✓ permanente, tant en période de reproduction que d'hivernage (l'espèce est alors dite sédentaire) ;
- ✓ ponctuelle, en halte lors des déplacements migratoires.

IV.4. STRATÉGIE CONSERVATOIRE : LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

D'après les enjeux identifiés sur le site, les priorités d'intervention porteront sur :

- ✓ le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité et de la qualité écologique du cours d'eau et de ses zones connexes périphériques
- ✓ la conservation des espèces de la Directive Oiseaux et autres espèces importantes pour le site.



Figure 8 : Rousserole turdoïde



Figure 9 : Martin pêcheur d'Europe

V. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

V.1. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES ESPECES

Les objectifs de conservation ciblent les grands axes de conservation des espèces et de leurs habitats. Le Rhône représente un axe de migration important. Les milieux alluviaux et zones humides associées jouent un rôle clé pour l'avifaune migratrice effectuant de courtes étapes. L'effet « réseau » est essentiel pour la conservation de la fonction migratoire chez ces migrateurs dont les haltes sont courtes.

N°OC	Objectifs	N° Sous OC	Objectifs spécifiques	Espèces visées
A	Conserver les populations de nicheurs paludicoles	A1	Garantir la tranquillité des sites de reproduction dans la roselière de la lône et des casiers de Lamiat	Héron pourpré, Blongios nain, Rousserolle turdoïde
		A2	Limiter la propagation d'espèces invasives	
		A3	Favoriser une bonne qualité des eaux	
B	Conserver les populations d'Ardéidés nicheurs et autres espèces arboricoles	B1	Assurer le non-dérangement des espèces dans les ripisylves	Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron cendré, Faucon hobereau
		B2	Assurer le vieillissement des peuplements arboricoles	
		B3	Eviter la fragmentation des milieux arborés	
		B4	Maintien des sites d'alimentation	
C	Conserver ou restaurer les potentialités d'accueil pour les oiseaux hivernants et migrateurs	C1	Assurer le maintien d'un niveau d'eau suffisant dans la lône de Lamiat	Aigrette garzette, Grande aigrette, Martin pêcheur, Fuligule morillon, Fuligule nyroca, Grand cormoran, Héron cendré
		C2	Préserver la qualité écologique des plans d'eau	
D	Maintien des populations d'oiseaux nicheurs inféodés aux milieux remaniés (bancs de galets et terrasses alluvionnaires)	D1	Assurer la préservation de la colonie d'Hirondelles de rivage	Hirondelle de rivage, Petit gravelot, Sterne pierregarin, Martin pêcheur d'Europe
		D2	Assurer le maintien des bancs de galets du Rhône	
		D2	Favoriser la reproduction des espèces dépendantes des milieux remaniés	

Tableau 6 : Objectifs de conservation

Légende : Priorité 1 ; Priorité 2 ; Priorité 3

Les mesures de gestion issues de ce diagnostic seront en cohérence avec les objectifs appliqués dans le plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Elles prendront également en compte les actions de gestion effectuées par la Compagnie Nationale du Rhône. Le but est de travailler en concertation avec les acteurs et usagers du site pour trouver des mesures adaptées tout en protégeant le milieu et les espèces.

VI. GESTION DU SITE

VI.1. OBJECTIFS DE GESTION

Les différentes actions de gestion sont établies dans le but de conserver et restaurer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats. Ces objectifs de gestion seront déclinés en fiche action afin de cibler les mesures concrètes à mettre en place sur le site répondant aux thématiques traitées dans le Tome 1 du Docob. Le programme d'action élaboré n'a pas de durée réglementaire. Toutefois, tous les six ans, l'Union Européenne lance une campagne d'évaluation des sites Natura 2000 à l'échelle européenne. A la suite de cette évaluation, ou sur demande de la structure animatrice et de la communauté scientifique, l'Etat peut décider de réviser le Docob. Les actions de restauration écologique des milieux sont intéressantes mais doivent être mises en place après l'élaboration d'une étude de faisabilité complète.

Le Tome 1 a permis de mettre en évidence les principaux objectifs de gestion, à savoir :

- ✓ **OG1** : Garantir la préservation des espèces et habitats d'espèces
- ✓ **OG2** : Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des espèces et habitats d'espèces
- ✓ **OG3** : Harmoniser développement territorial avec la préservation du site – Mise en cohérence des politiques publiques
- ✓ **OG4** : Etudes et Suivis scientifiques
- ✓ **OG5** : Animation – Communication

		Objectifs de conservation généraux			
		OC.A : Conserver les populations de nicheurs paludicoles	OC.B : Conserver les populations d'Ardéidés nicheurs et autres espèces arboricoles	OC.C : Conserver ou restaurer les potentialités d'accueil pour les oiseaux hivernants et migrateurs	OC.D : Maintien des populations d'oiseaux nicheurs inféodés aux milieux remaniés
Objectifs de gestion généraux	OG.1 : Garantir la préservation des espèces et habitats d'espèces	X		X	X
	OG.2 : Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des espèces et habitats d'espèces	X	X		
	OG.3 : Harmoniser développement territorial avec la préservation du site	X	X	X	X
	OG.4 : Etudes et suivis scientifiques	X	X	X	X
	OG.5 : Animation – Communication	X	X	X	X

Tableau 7 : Tableaux de croisement entre grands objectifs de conservation et de gestion :

VI.2. LES ACTIONS PRECONISEES

Voici le tableau récapitulatif des mesures de gestion préconisées sur le site :

Code Action	Intitulé de la fiche action	Priorité
OG.1 : Garantir la préservation des espèces et habitats d'espèces (GHE)		
GHE1	Conserver et protéger les forêts alluviales	1
GHE2	Etablir un plan de gestion pour la réhabilitation écologique des plans d'eau de l'Île Vieille	1
GHE3	Définir et appliquer des méthodes de limitation des espèces végétales invasives	2
GHE4	Entretien des milieux ouverts en bordure du canal de Donzère Mondragon	2
OG.2 Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des espèces et habitats d'espèces (ACT)		
ACT1	Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes	1
ACT2	Mettre en place d'un périmètre de mise en défens de la roselière pour assurer la tranquillité des espèces à enjeu fort (Héron pourpré et Blongios nain)	1
ACT3	Mettre en place des mesures de protection contre les dépôts sauvages	2
OG.3 : Harmoniser développement territorial avec la préservation du site – Mise en cohérence des politiques publiques (DEV)		
DEV1	Favoriser la prise en compte des espèces et habitats d'espèce dans les projets, plans et programme concernant le site et le suivi des études d'évaluation -Travailler en partenariat avec l'ONCFS et la CNR-	1
DEV2	Promouvoir une activité agricole respectueuse de l'environnement	3
OG.4 : Etudes et Suivis scientifiques		
SUI1	Etablir une analyse fonctionnelle de l'hydrosystème.	2
SUI2	Contrôler les paramètres physico-chimiques et biologiques des eaux	2
SUI3	Suivre l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces	2
OG.5 : Animation – Communication – Coordination		
COM1	Assurer l'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	1
COM2	Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public	1
COM3	Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent (par rapport au dérangement, déchets)	3

Tableau 8 : Liste des mesures de gestion préconisées pour le site

VII. ANIMATION DU SITE

Lorsque le DOCOB du site du Marais de l'Île Vieille aura été validé par son COPIL puis par le préfet, les collectivités du COPIL devront désigner parmi elles une structure animatrice. Si aucune collectivité se porte candidate, la Loi sur le développement des territoires ruraux (du 23 février 2005), dite loi DTR, dispose qu'il revient à l'Etat de prendre en charge la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB.

Mais il s'agit là d'une désignation par défaut qui nuirait sans doute à l'efficacité de la démarche Natura 2000 sur ce site. A l'instar des autres politiques de développement durable, Natura 2000 est une démarche qui a été conçue pour être portée par les acteurs du territoire. Ceux-ci ont ainsi l'avantage de disposer d'une réelle force de proposition dans le cadre de ces processus qui embrassent l'ensemble des problématiques du territoire.